

Relevé des avis du Comité Social Territorial

le mardi 11 juin 2024

Présents :

Représentants des autorités territoriales :

- Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion ;
- Monsieur Antonin BOXBERGER, Juriste au Centre de Gestion (*suppléant avec voix délibérative*) ;
- Monsieur Michel HABIG, Président du SCOT Rhin – Vignoble – Grand Ballon (*à partir du point 2.*) ;
- Monsieur Daniel NEFF, Maire de la Commune de Vieux-Thann (*suppléant avec voix délibérative*) ;
- Monsieur Gilles RENDLER, Directeur général des services au Centre de Gestion ;
- Monsieur Mathieu ROECKEL, Juriste au Centre de Gestion (*suppléant avec voix délibérative*).

Représentants du personnel :

▪ F.A.F.P.T. :

- Monsieur Laurent BLECHSCHMIDT, Technicien à la Commune d'Illfurth (*suppléant avec voix délibérative*) ;
- Madame Pascale ROGG, Attaché ppal à la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (*suppléante avec voix délibérative*) ;
- Monsieur Romuald WESSANG, Attaché à la Commune de Pfaffenheim ;
- Madame Christiane ZINDY, Attaché à la Commune de Niederentzen.

▪ C.G.T. :

- Monsieur Michel BIRKÉ, Adjoint technique ppal de 2^{ème} classe à la Commune de Neuf-Brisach (*suppléant sans voix délibérative*) ;
- Madame Patricia CANGEMI, ATSEM ppal de 1^{ère} classe à la Commune de Sainte-Croix-en-Plaine ;
- Madame Bénédicte VIROULET, Attaché ppal de conservation du patrimoine à la Commune de Biesheim (*suppléante avec voix délibérative*).

▪ F.O. :

- Madame Marion PERETTI, Attaché à la Commune de Raedersheim.

Excusés :

Représentants de l'autorité territoriale :

- Madame Annick BRAESCH, Directrice générale adjointe au Centre de Gestion ;
- Madame Denise BUHL, Maire de la Commune de Metzeral ;
- Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de la Commune de Wittersdorf ;
- Monsieur Michel GLESS, Maire de la Commune de Bretten ;
- Monsieur Guy JACQUEY, Maire de la Commune d'Orbey.

Représentants du personnel :

- Madame Nathalie KERN, ATSEM ppal de 1^{ère} classe à la Commune d'Illfurth ;
- Madame Katia RAMSTEIN, Adjoint administratif ppal de 2^{ème} classe à la Commune d'Ungersheim ;
- Madame Béatrice SERRA, ATSEM ppal de 1^{ère} classe à la Commune de Pulversheim.

Autres :

- Madame Anaïs MEYER, Santé au Travail 68 ;
- Docteur Juan Antonio SOLER JODAR, Santé au Travail 68 ;
- Monsieur Adrien SPIESSER, assistant de prévention à la Commune de Lautenbach.

Participaient également :

- Madame Marie-Laure BUTTERLIN, Gestionnaire Comité Social Territorial au Centre de Gestion ;
- Madame Séverine SCAVAZZA-GOBRON, Chargée de prévention / ACFI au Centre de Gestion.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Social Territorial du 09 avril 2024 Suivi des avis rendus

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 09 AVRIL 2024

- Les représentants du personnel émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du 09 avril 2024.
- Les représentants des autorités territoriales émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du 09 avril 2024.

B. SUIVI DES AVIS RENDUS

Point 2 : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : PETR Pays du Sundgau

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

Point 3 : Inscription au registre de santé et de sécurité au travail : commune de Lautenbach

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

Point 4 : Bilans 2022 et 2023 : mise en œuvre du télétravail et apprentissage

Conformément à la réglementation, les bilans 2022 et 2023 pour l'instauration du télétravail et l'accueil d'apprentis par les collectivités et établissements publics relevant du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Haut-Rhin, ont été présentés aux membres.

A. BILANS 2022 ET 2023 DE LA MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL

14 collectivités et établissements publics relevant du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin ont instauré le télétravail en 2022 ; ils étaient au nombre de 7 en 2023.

2022 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE BIESHEIM
COMMUNE DE DESSENHEIM
COMMUNE DE HIRTZFELDEN
COMMUNE DE ISSENHEIM
COMMUNE DE NEUWILLER
COMMUNE DE RIQUEWIHR
COMMUNE DE SPECHBACH
COMMUNE DE VIEUX-THANN

PETR PAYS RHIN - VIGNOLE - GRAND BALLON
PETR PAYS THUR DOLLER
SMF SCOT MONTAGNE - VIGNOLE ET RIED
SMF SCOT RHIN - VIGNOLE - GRAND BALLON

2023 :

COMMUNE DE HESINGUE
COMMUNE DE ORBEY
COMMUNE DE RAEDERSDORF
COMMUNE DE SPECHBACH
COMMUNE DE TAGOLSHEIM
COMMUNE DE WALTENHEIM
SMF SCOT COLMAR - RHIN - VOSGES

B. BILANS 2022 ET 2023 RELATIFS A L'APPRENTISSAGE

En 2022, **11** apprentis ont été accueillis dans **10** collectivités et établissements publics relevant du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin ; en 2023, ils étaient au nombre de **14** à être accueillis dans **9** collectivités et établissements publics.

2022 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE AMMERSCHWIHR
COMMUNE DE BIESHEIM
COMMUNE DE FESSENHEIM
COMMUNE DE HERRLISHEIM-PRES-COLMAR
COMMUNE DE HESINGUE
COMMUNE DE KUNHEIM
COMMUNE DE ROSENAU
COMMUNE DE VILLAGE-NEUF
COMMUNE DE VILLAGE-NEUF
SMO RIVIERES DE HAUTE-ALSACE

Diplôme préparé par l'apprenti

BTS Support à l'Action Managériale
CAP Petite Enfance
CAPA Aménagements Paysagers
BTS Aménagements Paysagers
BPA5 Travaux Aménagements Paysagers
BTS Comptabilité et Gestion
CPJEPS
CAP Aménagements Paysagers
BUT Gestion des Entreprises et des Administrations
BUT Gestion des Entreprises et des Administrations
Ingénieur Eau / Environnement ENGEEES

2023 :

COMMUNE DE BERGHEIM
COMMUNE DE HABSHEIM
COMMUNE DE HESINGUE
COMMUNE DE KUNHEIM
COMMUNE DE KUNHEIM
COMMUNE DE KUNHEIM
COMMUNE DE NEUF-BRISACH
COMMUNE DE NEUF-BRISACH
COMMUNE DE NEUF-BRISACH
COMMUNE DE ROSENAU
COMMUNE DE ROSENAU
COMMUNE DE STAFFELFELDEN

BAC PRO Aménagements Paysagers
BUT Carrières Juridiques
BPJEPS APT
BUT Carrières Juridiques
BPJEPS Loisirs tous publics
BPJEPS Loisirs tous publics
BTS Communication
CAPA Jardinier Paysagiste
CAPA Jardinier Paysagiste
CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance
BUT Carrières Juridiques
Bac Pro Aménagements Paysagers

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

Point 5 : Organisation, fonctionnement des services et évolution des administrations

A. ORGANISATION DU TRAVAIL : COMMUNE DE VOLGELSHEIM

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la modification du protocole ARTT pour le service administratif et le service de police municipale, telle que présentée par la commune de Volgelsheim, sous réserve de la prise en compte des observations formulées.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la modification du protocole ARTT pour le service administratif et le service de police municipale, telle que présentée par la commune de Volgelsheim, sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

B. INSTAURATION D'UN REGIME D'ASTREINTE : COMMUNE DE PULVERSHEIM

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable à l'instauration d'un régime d'astreinte pour les agents de la filière technique telle que présentée par la commune de Pulversheim.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable à l'instauration d'un régime d'astreinte pour les agents de la filière technique telle que présentée par la commune de Pulversheim.

Le point ayant recueilli un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel, il devra être soumis à nouveau aux membres du Comité Social Territorial conformément à l'article 91 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021).

C. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : COMMUNE D'HORBOURG-WIHR

- Les représentants du personnel émettent à la majorité un avis favorable concernant la mise en place d'une délégation de service public pour les accueils périscolaires et extrascolaires telle que présentée par la commune d'Horbourg-Wihr.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la mise en place d'une délégation de service public pour les accueils périscolaires et extrascolaires telle que présentée par la commune d'Horbourg-Wihr.

Point 6 : Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire

A. INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

- a) commune de Fréland

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire telle que présentée par la commune de Fréland.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire telle que présentée par la commune de Fréland.

Le point ayant recueilli un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel, il devra être soumis à nouveau aux membres du Comité Social Territorial conformément à l'article 91 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021).

- b) commune de Reiningue : *dossier retiré*

B. INSTAURATION DES TITRES-RESTAURANT

- a) commune d'Orschwihr

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration des titres-restaurant telle que présentée par la commune d'Orschwihr.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration des titres-restaurant telle que présentée par la commune d'Orschwihr.

b) commune de Pulversheim

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant l'instauration des titres-restaurant telle que présentée par la commune de Pulversheim.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant l'instauration des titres-restaurant telle que présentée par la commune de Pulversheim.

Le point ayant recueilli un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel, il devra être soumis à nouveau aux membres du Comité Social Territorial conformément à l'article 91 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021).

Point 7 : Protection de la santé physique et mentale, hygiène, sécurité des agents dans leur travail, organisation du travail, télétravail, enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, amélioration des conditions de travail et prescriptions légales y afférentes

Instauration du télétravail : commune de Steinbach

- Les représentants du personnel émettent à la majorité un avis favorable concernant la mise en place du télétravail telle que présentée par la commune de Steinbach.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la mise en place du télétravail telle que présentée par la commune de Steinbach.

Point 8 : Divers

Présentation des avis et notifications d'avis formulés par délégation au nom du Comité Social Territorial

➤ Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

Colmar, le 02 juillet 2024

Le Président
du Comité Social Territorial

SIGNÉ

Lucien MULLER
Président du CDG 68

Le secrétaire de séance

SIGNÉ

Gilles RENDLER
Directeur du CDG 68

Le secrétaire adjoint de séance

SIGNÉ

Romuald WESSANG
Attaché à la Commune de Pfaffenheim